



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CREATION TEMPORAIRE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET

DIRECTION PATRIMOINE DURABLE ET DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE PARC AUTOMOBILE

DGA Ressources et
relations aux administrés

Ressources humaines et
appui managérial - ND
N° 2025-D-365

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23-1,
- Vu la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,
- Vu l'arrêté n°135 du 12 juillet 2022 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein du pôle administratif du service parc automobile,

DECIDE

Article 1 - Est approuvée la création temporaire d'un poste d'adjoint administratif à temps complet au sein du pôle administratif du service parc automobile du 17 novembre 2025 au 31 décembre 2025.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 13 novembre 2025

Par délégation,

Pour le Président,

Le conseiller délégué, membre du bureau,

12
Eric BIOJOUT

20 NOV. 2025

Préfecture le :

Publié ou notifié

Le : 24 NOV. 2025